Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CM, veuillez visiter :
bacprocm.fr/annales-sujets-et-corriges

Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-CM-U52** • Durée : **2 h 30** • Coefficient : **2,5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **La construction européenne depuis 1945 : analyser et confronter des documents** (4 questions) **Page 3**

2. **Les littoraux français : des espaces attractifs exposés à des risques** (4 questions) **Page 6**

3. **S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société** (3 questions) **Page 8**

4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprocm.fr/assets/annales/bac-pro-cm/Enseignement moral et civique/2026/Bac Pro CM - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. La construction européenne depuis 1945 : analyser et confronter des documents

À partir de deux sources politiques, l'étude porte sur la déclaration Schuman de 1950 et le traité de Rome de 1957. Il faut situer ces textes, comparer leurs objectifs et examiner ce qu'ils permettent de connaître de la construction européenne.

Histoire

Question 1.1. Situez la déclaration de Robert Schuman dans le contexte de l'après-Seconde Guerre mondiale. Indiquez la date du document et expliquez un enjeu auquel les États européens sont alors confrontés.

La déclaration de Robert Schuman date du **9 mai 1950**, cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'Europe est alors marquée par les destructions et la nécessité de reconstruire. Les États doivent aussi prévenir un nouveau conflit, notamment entre la France et l'Allemagne, longtemps rivales. La coopération économique proposée vise à créer des intérêts communs et à consolider la paix en Europe.

Contexte de la déclaration Schuman

1945	Fin de la Seconde Guerre mondiale, destructions et reconstruction de l'Europe
9 mai 1950	Schuman propose une coopération franco-allemande sur le charbon et l'acier
25 mars 1957	Le traité de Rome institue la Communauté économique européenne

La déclaration s'inscrit dans la recherche de paix et de reconstruction après-guerre.

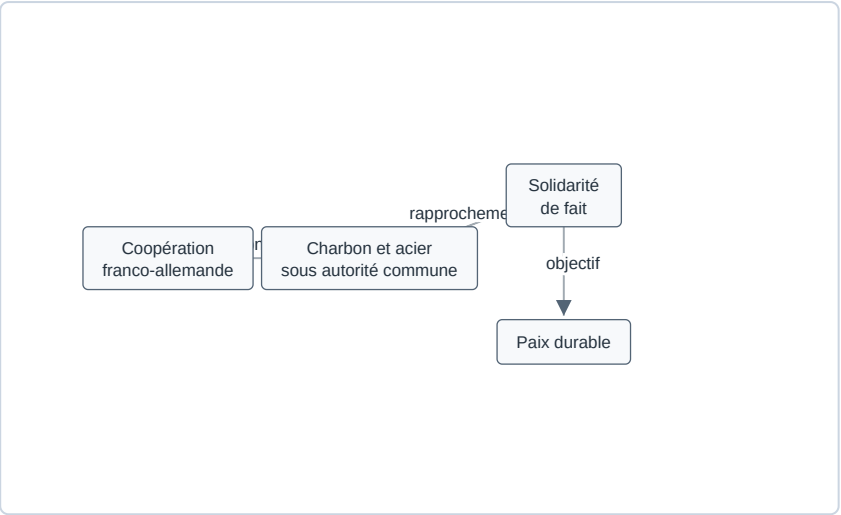
✓ RÉPONSE À RETENIR

Le 9 mai 1950, dans une Europe à reconstruire, Schuman propose une coopération franco-allemande pour consolider la paix.

Question 1.2. Relevez dans le document 1 deux éléments qui montrent la méthode proposée pour rapprocher les États européens. Expliquez le but recherché par cette méthode.

Le document indique d'abord que l'Europe ne se construira pas « d'un coup » : le rapprochement doit être progressif. Il propose ensuite des réalisations concrètes, en plaçant la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une autorité commune. Ces deux choix doivent créer une « solidarité de fait ». En rendant les économies interdépendantes, la méthode rapproche les États et contribue à prévenir la guerre.

La méthode proposée par Schuman



La méthode commence par une coopération économique concrète pour construire la solidarité.

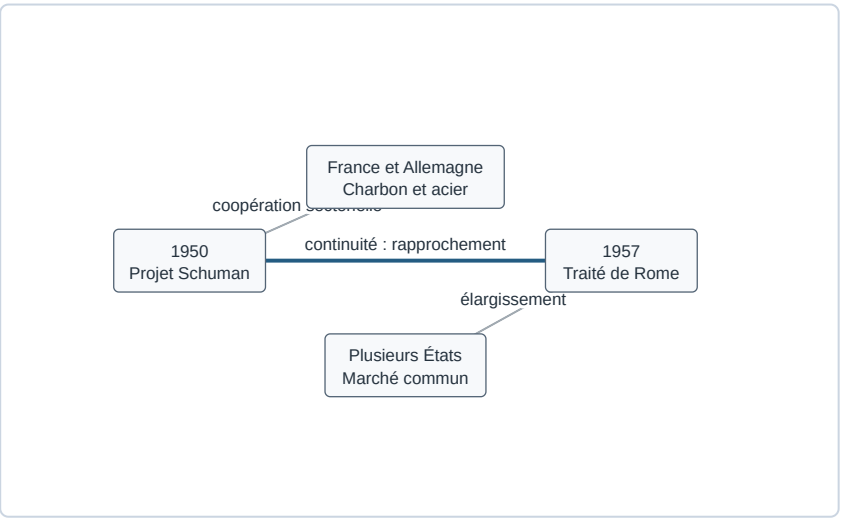
✓ RÉPONSE À RETENIR

Une construction progressive et une autorité commune pour le charbon et l'acier doivent créer une solidarité durable entre les États.

Question 1.3. Confrontez les documents 1 et 2 : indiquez une continuité entre le projet présenté en 1950 et les objectifs inscrits dans le traité de 1957. Montrez également une évolution dans la construction européenne.

Les deux documents poursuivent le même objectif : rapprocher les États par la coopération économique et développer des relations plus étroites. En 1950, Schuman propose de mettre en commun la production franco-allemande de charbon et d'acier. En 1957, le traité de Rome institue la Communauté économique européenne : le projet s'étend à plusieurs États, prévoit un marché commun et le rapprochement progressif de leurs politiques économiques.

De la proposition de 1950 au traité de 1957



Le projet initial s'élargit à une communauté économique et à un marché commun.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Continuité : rapprocher les États par la coopération. Évolution : du charbon et de l'acier franco-allemands à un marché commun entre plusieurs États.

Question 1.4. En vous appuyant sur la nature et la date des deux documents, expliquez une limite de ce qu'ils permettent de connaître sur la construction européenne et précisez leur portée historique.

Le document 1 est une proposition politique de 1950 ; le document 2 est un traité signé en 1957, qui fixe les objectifs de la CEE. Ces sources contemporaines renseignent donc surtout sur les intentions officielles. À elles seules, elles ne montrent ni la mise en œuvre concrète de ces objectifs, ni les débats et les points de vue de tous les acteurs. Leur portée historique est importante : elles témoignent de deux étapes fondatrices de la construction européenne.

Ce que révèlent les deux sources

Document	Nature et date	Apport historique	Limite
Document 1	Proposition politique, 1950	Lance une méthode de coopération concrète	Ne prouve pas sa réalisation ni ses effets
Document 2	Traité, 1957	Fixe des objectifs communs et institutionnalise la CEE	Ne décrit pas les débats ni l'application ultérieure

Sources de leur époque : elles documentent des intentions officielles et des étapes fondatrices.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ces sources éclairent les objectifs officiels, pas leur application complète. Elles témoignent du lancement puis de l'institutionnalisation de la coopération européenne.

2. Les littoraux français : des espaces attractifs exposés à des risques

L'étude porte sur Keravel, territoire littoral fictif décrit par des données sur l'exposition à la submersion, les activités et les aménagements de ses secteurs. Il faut comparer les secteurs, analyser leur vulnérabilité, proposer des mesures et compléter une représentation spatiale schématique.

Géographie

Question 2.1. À partir du tableau du document DT 2, comparez les trois secteurs de Keravel selon leur exposition à la submersion et leurs activités principales. Appuyez votre réponse sur au moins deux données chiffrées.

Secteur	Habitants exposés	Activités principales
A, ouest	120	Parc ostréicole et marais
B, centre	1 450	Port, logements, commerces et route départementale
C, est	80	Agriculture et équipements communaux

Les expositions sont très inégales : B concentre 1 450 habitants exposés, bien davantage qu'A (120) et C (80). Le secteur A associe cordon littoral, parc ostréicole et marais. Au centre, B regroupe port, logements, commerces et route départementale. En retrait à l'est, C accueille surtout agriculture et équipements communaux. L'exposition humaine maximale correspond donc au secteur central, où les fonctions sont aussi les plus diversifiées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> B : 1 450 habitants exposés, avec port, logements, commerces et route. A : 120, ostréiculture et marais. C : 80, agriculture et équipements communaux.

Question 2.2. Expliquez pourquoi le secteur central constitue un espace particulièrement vulnérable. Dans votre réponse, reliez l'exposition au risque, la présence des activités humaines et les conséquences possibles d'une submersion.

Le secteur B cumule la plus forte exposition, avec 1 450 habitants vivant dans une zone basse susceptible d'être submergée. Il concentre aussi le port, des logements, des commerces et une route départementale. Une submersion pourrait menacer les habitants, endommager les logements, interrompre les déplacements et perturber les activités portuaires et commerciales. Cette concentration de personnes et de fonctions rend le secteur central particulièrement vulnérable. Le chiffre décrit une exposition estimée, et non une prévision de catastrophe.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> B est particulièrement vulnérable : 1 450 habitants exposés et des fonctions essentielles concentrées dans une zone susceptible d'être submergée.

Question 2.3. Proposez deux mesures complémentaires pour réduire les conséquences d'une submersion à Keravel. Pour chaque mesure, précisez le secteur concerné et justifiez votre choix à partir des documents ou de vos connaissances.

Deux mesures complémentaires peuvent réduire les conséquences d'une submersion. D'abord, aménager l'itinéraire communal reliant les secteurs bas au plateau du secteur C, situé en retrait du rivage, afin de faciliter la mise à l'abri. Ensuite, organiser en priorité dans le secteur B une alerte et un plan d'évacuation précisant les consignes et les points de rassemblement. Cette seconde mesure cible le secteur où 1 450 habitants sont exposés. L'alerte donne le temps d'agir, et l'itinéraire permet de rejoindre le refuge.

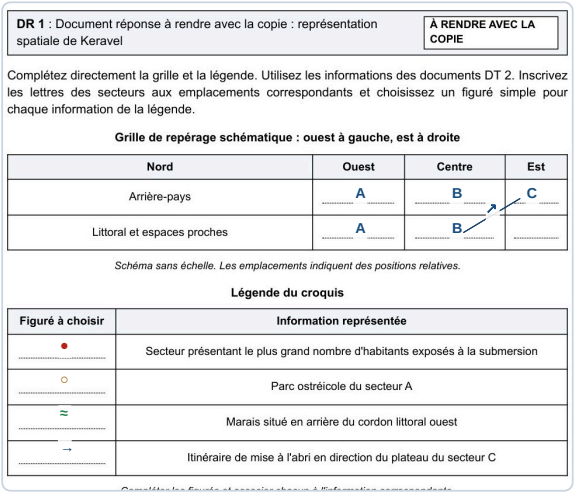
✓ RÉPONSE À RETENIR

Aménager l'itinéraire de mise à l'abri vers le plateau C et organiser une alerte avec plan d'évacuation, en priorité pour le secteur B.

Question 2.4. Complétez le document réponse DR 1 à partir des informations du document DT 2. Reportez dans la grille les lettres des secteurs aux emplacements correspondants, puis renseignez la légende en associant chaque figuré à l'information représentée.

Sur la grille, inscrire A dans les deux cases de la colonne ouest et B dans celles du centre. Inscrire C dans la case est de l'arrière-pays, où se trouve le plateau en retrait du rivage. Dans la légende, choisir un figuré distinct pour chacun des quatre éléments : secteur B le plus exposé, parc ostréicole, marais et itinéraire. L'itinéraire est orienté depuis les secteurs bas vers le plateau C. Le document réponse est complété sur la page correspondante.

DR 1 complété : secteurs et légende



DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : représentation spatiale de Keravel — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez directement la grille et la légende. Utilisez les informations des documents DT 2. Inscrivez les lettres des secteurs aux emplacements correspondants et choisissez un figuré simple pour chaque information de la légende.

Grille de repérage schématique : ouest à gauche, est à droite

Nord	Ouest	Centre	Est
Arrière-pays	A	B	C
Littoral et espaces proches	A	B	

Schéma sans échelle. Les emplacements indiquent des positions relatives.

Légende du croquis

Figuré à choisir	Information représentée
●	Secteur présentant le plus grand nombre d'habitants exposés à la submersion
○	Parc ostréicole du secteur A
≈	Marais situé en arrière du cordon littoral ouest
→	Itinéraire de mise à l'abri en direction du plateau du secteur C

✓ RÉPONSE À RETENIR

Grille : A à l'ouest, B au centre, C à l'est dans l'arrière-pays. Légende : B le plus exposé, parc ostréicole, marais, itinéraire vers C.

3. S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

La commune fictive de Keravel organise en 2026 un budget participatif de 80 000 euros, ouvert aux habitants âgés de 16 ans et plus. L'étude porte sur la participation citoyenne, le rôle du conseil municipal et la discussion argumentée de projets au regard de l'intérêt général.

Enseignement moral et civique

Question 3.1. Présentez le principe du budget participatif décrit dans le document DT 3. Expliquez en quoi cette démarche permet aux habitants de participer à la vie démocratique locale.

En 2026, Keravel consacre 80 000 euros à un budget participatif. Les habitants âgés de 16 ans et plus peuvent proposer des projets et voter. Les services municipaux en vérifient ensuite la faisabilité juridique, technique et financière, puis une réunion publique permet d'en débattre. Cette démarche donne aux habitants l'occasion d'exprimer leurs besoins, de discuter des priorités et de contribuer aux choix de la commune : elle complète la démocratie représentative par une participation directe.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les habitants proposent, discutent et votent des projets, contribuant aux choix locaux sans se substituer aux institutions communales.

Question 3.2. Un habitant affirme : « Puisque les habitants votent, le conseil municipal n'a plus à délibérer sur les projets. » Expliquez pourquoi cette affirmation est inexacte en vous appuyant sur le document et sur le rôle des institutions communales.

Le vote des habitants contribue au choix des projets, mais ne vaut pas décision institutionnelle. Selon le document, le conseil municipal délibère sur les projets retenus et vote le budget, après vérification de leur faisabilité par les services municipaux.

- Le conseil municipal débat et prend les décisions relevant de la commune.
- Il doit respecter les règles applicables aux dépenses publiques et informer les habitants des décisions et de leur mise en œuvre.

La participation citoyenne éclaire donc la décision, sans supprimer le rôle ni la responsabilité du conseil municipal.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le vote citoyen oriente les choix ; le conseil municipal conserve la responsabilité de délibérer, de voter le budget et de respecter les règles publiques.

Question 3.3. Vous participez à une réunion publique sur les projets proposés. Formulez un argument en faveur d'un projet et un argument qui invite à examiner ses limites. Votre réponse doit montrer comment un débat démocratique peut prendre en compte l'intérêt général et le pluralisme des opinions.

En faveur de l'itinéraire piéton accessible : il peut faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite et profiter à un large public, ce qui sert l'intérêt général.

Une limite à examiner : son coût et sa faisabilité doivent être comparés aux autres besoins, comme la restauration de la zone humide ou les équipements sportifs. En réunion, chacun peut défendre son projet et écouter les priorités différentes. Le débat démocratique confronte ces opinions et permet d'évaluer les bénéfices pour la collectivité avant le choix final.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Défendre l'accessibilité tout en examinant son coût et les projets concurrents permet un choix argumenté, attentif à l'intérêt général et aux opinions diverses.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC PRO CM

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette sous-épreuve U52 du baccalauréat professionnel Cultures marines, session 2026 (26-BCP-CM-U52), dure 2 h 30 et est affectée du coefficient 2,5. Notée sur 20, elle porte sur la construction européenne de 1950 à 1957, les risques de submersion et l'aménagement du littoral fictif de Keravel, puis le budget participatif. Elle évalue l'analyse documentaire, le raisonnement géographique, la représentation spatiale et l'argumentation citoyenne.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La déclaration Schuman du 9 mai 1950 propose une coopération concrète sur le charbon et l'acier afin de créer une solidarité entre États.
- Le traité de Rome de 1957 fixe notamment l'objectif d'un marché commun et du rapprochement progressif des politiques économiques.
- La vulnérabilité à la submersion dépend de l'exposition des populations et de la présence d'activités, de logements et d'équipements dans les zones à risque.
- Le budget participatif associe les habitants au choix des projets, mais le conseil municipal conserve son rôle de délibération et de vote du budget.

Points de vigilance & attentes du jury

- Appuyez l'analyse historique sur des éléments précis des deux textes et distinguez la proposition de 1950 des objectifs du traité de 1957.
- Comparez les trois secteurs de Keravel en citant au moins deux données chiffrées et en reliant risque, activités et conséquences possibles.
- Sur le DR 1, respectez l'orientation ouest-est, les positions relatives et la correspondance entre chaque figuré et sa légende.
- En EMC, distinguez la participation des habitants des compétences du conseil municipal et développez des arguments prenant en compte plusieurs points de vue.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les secteurs de Keravel dans la question 2.1 ?

Comparez les nombres d'habitants exposés et les activités indiquées pour A, B et C. Citez au moins deux chiffres, puis expliquez les différences de localisation et d'enjeux entre le cordon littoral, la baie centrale et le plateau en retrait.

Q : Quel est le rôle respectif des habitants et du conseil municipal dans le budget participatif ?

Les habitants de 16 ans et plus peuvent proposer des projets et voter. Les services en vérifient la faisabilité, puis le conseil municipal délibère sur les projets retenus et vote le budget, dans le respect des règles applicables aux dépenses publiques.

Q : Comment organiser son temps dans cette épreuve de 2 h 30 ?

L'épreuve compte trois parties obligatoires, notées sur 6 points en histoire, 8 en géographie et 6 en EMC. Répartissez le temps selon ces pondérations et gardez un moment pour compléter, vérifier et rendre le document réponse DR 1.

Q : Qu'attend le jury pour une réponse argumentée ou un croquis lisible ?

Le sujet indique que la qualité de l'expression, la précision des réponses et l'utilisation pertinente des documents sont prises en compte. Pour le croquis, placez les secteurs selon les repères fournis et associez clairement un figuré à chaque information de la légende.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprocm.fr/assets/annales/bac-pro-cm/Enseignement moral et civique/2026/Bac Pro CM - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro CM : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.